

Cimetière de Saint-Claude - Extension du cimetière cinéraire

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans sa séance du 13 février 1990, le Conseil Municipal a adopté le projet de construction du crématorium au cimetière de Saint-Claude.

A l'époque un plan d'ensemble, intégrant le nouveau bâtiment, le jardin du souvenir, le cimetière cinéraire et la liaison avec l'ancien cimetière de Saint-Claude avait été approuvé.

Outre la construction du bâtiment crématorium proprement dite, une première tranche des abords a déjà été réalisée : abords immédiats, jardin du souvenir, première plate-forme d'urnes cinéraires.

Aujourd'hui, il convient de poursuivre l'aménagement, d'étendre le cimetière cinéraire et de réaliser la liaison avec l'ancien cimetière.

Cet équipement sera complété par un columbarium qui sera réalisé au fur et à mesure des besoins.

Le coût du projet d'extension est estimé à 2 150 000 F, dont 500 000 F pour une première tranche de columbarium.

Cette extension sera réalisée par tranches annuelles en fonction des possibilités financières. Une somme de 700 000 F est déjà inscrite au BP 1992, chapitre 904.93.235.507.30300.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés et les factures à intervenir, ainsi que les ordres de service et avenant permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, et ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

- s'engager à assurer le financement du projet par tranches annuelles jusqu'à réalisation complète des travaux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : L'activité de ce crématorium est assez soutenue. J'ai les chiffres 1991 : 290 crémations et pour les 11 premiers mois de 1992 : 313. Donc on est sur une pente ascendante du nombre de crémations dans cette structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.